

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



DÉPARTEMENT DU LOT

COMMUNE DE BRETENOUX

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 OCTOBRE 2025

Le Conseil Municipal a débuté à 20h15 sous la présidence de M. Pierre MOLES.

Présents : P MOLES, L. ESCARPE, N. BLADOU, A. DUMAZEL, V. FRANCOIS, JP. LABAU, M. LECRU, L. LEROY, E. NAULT, S. RODRIGUES

Excusés : L. LACATON donne pouvoir à A. DUMAZEL
S. MOUSSIE donne pouvoir à JP. LABAU
A CHAMBON donne pouvoir à M. LECRU
I. DELPON donne pouvoir à L. ESCARPE
M. MAYONOVE donne pouvoir à P MOLES

Nombre de Conseillers : 15

Présents : 10

Votants : 15

- Désignation du secrétaire de séance,
- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 10 septembre 2025,
- Décisions modificatives : Commune et Service des Eaux,
- Service des Eaux : Emprunt.
- Service des eaux : tarifs 2026.
- Fédération Départementale d'Energies du Lot – Territoire d'Energie Lot : modification statutaire.
- Convention cadre « Petites villes de demain » valant opération de revitalisation du territoire multisites de la communauté de communes CAUVALDOR : avenant n° 3.
- Association ARBRES : convention.
- Questions diverses.

DE_20251030_01	DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE	Scrutin : Unanimité
----------------	--	--------------------------------------

Le Conseil Municipal désigne Madame Valérie FRANCOIS comme secrétaire de séance.

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 OCTOBRE 2025

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir rajouter un objet à l'ordre du jour :
« Appellation de la future voie desservant la parcelle A1059 ».
Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

DE_20251030_02	Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 10 septembre 2025	<u>Scutin :</u> Unanimité
-----------------------	---	--------------------------------------

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal s'il y a des observations ou modifications à apporter au procès-verbal du Conseil Municipal du 10 septembre 2025.

Sans observation, le PV est soumis à son approbation.

DE_20251030_03	DECISION MODIFICATIVE N°2 SERVICE DES EAUX	<u>Scutin :</u> Unanimité
-----------------------	---	--------------------------------------

Compte tenu des travaux de voirie 2025 la canalisation d'eau devant être remplacée, le Conseil Municipal décide de procéder au vote de CS suivants, sur le budget de l'exercice 2025.

COMPTES DEPENSES

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
21 / 2158 / 60	Autres	36 300.00	
Total		36 300.00	0.00

COMPTES RECETTES

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
16 / 1641 / 60	Emprunts en euros	36 300.00	
Total		36 300.00	0.00

DE_20251030_04	DECISION MODIFICATIVE N°5 : COMMUNE	<u>Scutin :</u> Unanimité
-----------------------	--	--------------------------------------

Compte tenu des équipements nécessaire au bon fonctionnement de la commune, le Conseil Municipal décide de procéder au vote de VC suivants, sur le budget de l'exercice 2025.

CREDITS A OUVRIR

Imputation	Nature	Montant
21 / 2188 / 342	Autres	5 000.00
Total		5 000.00

CREDITS A REDUIRE

Imputation	Nature	Montant
21 / 2158 / 350	Autres installations, matériel et outillage techni	5 000.00
Total		5 000.00

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 OCTOBRE 2025

DE_20251030_05	DECISION MODIFICATIVE N°6 : COMMUNE	Scrutin : Unanimité
-----------------------	--	--------------------------------------

Compte tenu des travaux de voirie 2025 et de la prise en considération de la participation de la commune, le Conseil Municipal décide de procéder au vote de VC suivants, sur le budget de l'exercice 2025.

CREDITS A OUVRIR

Imputation	Nature	Montant
21 / 2151 / 329	Réseaux de voirie	91 500,00
Total		91 500,00

CREDITS A REDUIRE

Imputation	Nature	Montant
21 / 2111 / 353	Terrains nus	50 000,00
21 / 2151 / 344	Réseaux de voirie	41 500,00
Total		91 500,00

DE_20251030_06A	DECISION MODIFICATIVE N°7 : COMMUNE	Scrutin : Unanimité
------------------------	--	--------------------------------------

Il a été relevé que les enregistrements comptables concernant l'opération « cœur de village : Place des Consuls » n'ont pas été faits correctement et nécessitent des régularisations. Afin de pouvoir procéder à ces dernières, le Conseil Municipal décide de prendre la décision modificative suivante sur le budget 2025 de la Commune :

CREDITS A OUVRIR EN DEPENSES

Imputation	Nature	Montant
21 / 2151 / 041	Réseaux de voirie	48 837,89
Total		48 837,89

CREDITS A OUVRIR EN RECETTES

Imputation	Nature	Montant
13 / 1321 / 041	Subventions d'équipement non transférables - Etat	21 281,99
13 / 1322 / 041	Subventions d'équipement non transférables - Région	10 998,00
13 / 1323 / 041	Subventions d'équipement non transférables - Département	5 996,80
13 / 1328 / 041	Subventions d'investissement - Autres	10 561,10
Total		48 837,89

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 OCTOBRE 2025

DE_20251030_06B	DECISION MODIFICATIVE N°8 : COMMUNE	<u>Scrutin :</u> Unanimité
------------------------	--	---------------------------------------

Il a été relevé que les enregistrements comptables concernant l'opération « cœur de village : Place des Consuls » n'ont pas été faits correctement et nécessitent des régularisations. Afin de pouvoir procéder à ces dernières, le Conseil Municipal décide de prendre la décision modificative suivante sur le budget 2025 de la Commune :

CREDITS A OUVRIR EN DEPENSES

Imputation	Nature	Montant
20 / 2041512 / 313	Subv. d'équipement versée – GFP de rattachement – Bâtiments et installations	54 894,96
Total		54 894,96

CREDITS A OUVRIR EN RECETTES

Imputation	Nature	Montant
21 / 2151 / 313	Réseaux de voirie	54 894,96
Total		54 894,96

DE_20253010_07	EMPRUNTS SERVICE DES EAUX	<u>Scrutin :</u> Unanimité
-----------------------	----------------------------------	---------------------------------------

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des propositions, du Crédit Agricole Nord Midi Pyrénées, de la Caisse d'Epargne et de la Caisse des Dépôts, concernant le financement du renouvellement des canalisations sur le réseau d'eau potable à hauteur de 75 000€.

Le Conseil Municipal, décide de contracter l'emprunt auprès du Crédit Agricole Nord Midi Pyrénées dans les conditions suivantes :

- **Objet : Renouvellement canalisations réseaux eau potable**
- **Montant : soixante quinze mille euros (75 000€)**
- **Durée de l'amortissement : 12 ans**
- **Taux : 3.58 % fixe**
- **Périodicité : trimestrielle**
- **Type d'échéancier : constante**
- **Frais de dossier : 300 €**

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 OCTOBRE 2025

DE_20251030_08	TARIF DE L'EAU 2026	<u>Scrutin :</u> Unanimité
-----------------------	----------------------------	---------------------------------------

Le Conseil Municipal, après présentation de M. LABAU sur l'évolution du prix de l'eau à Bretenoux et en comparaison avec les communes limitrophes, fixe ainsi qu'il suit les tarifs de l'eau distribuée en régie, avec effet au 1^{er} janvier 2026 :

- | | |
|---|---|
| ○ Abonnement : | 70,00 € (65,00 € en 2025). |
| ○ Renforcement : | 8,44 € TTC (8,44 € en 2025). |
| ○ Prix du m ³ : | 1,25 € (1,15 € en 2025). |
| ○ Redevance pour consommation d'eau
(fixé par l'Agence de l'eau Adour-Garonne) | 0,32 € / m ³ (0,32 € en 2025). |
| ○ Redevance pour performance des réseaux
(0,14€ fixé par l'Agence de l'eau Adour-Garonne x 0,67 le coefficient de modulation 2026) | 0,09 € / m ³ (0,07 € en 2025). |

DE_20251030_09	FEDERATION DEPARTEMENTALE D'ENERGIES DU LOT – TERRITOIRE D'ENERGIE LOT : MODIFICATION STATUTAIRE	<u>Scrutin :</u> Unanimité
-----------------------	---	---------------------------------------

Après avoir pris connaissance du projet détaillé de statuts, le Conseil Municipal décide d'approuver, sans réserve et dans son intégralité, le projet de nouveaux statuts de la Fédération Départementale d'Énergies du Lot – Territoire d'Énergie Lot (FDEL-Te46). L'approbation ainsi donnée porte sur l'ensemble des dispositions, qu'il s'agisse des compétences obligatoires et optionnelles, des modalités d'organisation et de fonctionnement, des règles de gouvernance, ainsi que de toute autre clause y figurant.

DE_20251030_10	CONVENTION CADRE « PETITES VILLES DE DEMAIN » VALANT ORT MULTISITES DE CAUVALDOR – AVENANT 3	<u>Scrutin :</u> Unanimité
-----------------------	---	---------------------------------------

Monsieur le Maire indique que le **troisième avenant**, fait suite à la tenue du **comité de pilotage du 09 septembre 2025**, en présence des collectivités bénéficiaires, des partenaires financeurs et des autres partenaires. Il est proposé de modifier le secteur d'intervention de la commune de Souillac en y ajoutant les parcelles AK 124, 125, 204, 240, 276, 312, 313, 314, 315, 432, 433 (constitutives de la friche de Blazy), et AK 469 (résidence gendarmerie « Les Portes du Midi »).

Il s'agit d'uniformiser le secteur d'intervention ORT à l'entrée de ville nord de Souillac : ce secteur avait été identifié dans la convention initiale comme zone prioritaire de requalification sans action mature définie.

Il convient d'intégrer ce secteur prioritaire aujourd'hui porteur d'une action de requalification mature dans le secteur ORT communal.

Le conseil municipal approuve le projet d'avenant n°3 à la convention cadre « Petites villes de demain » valant Opération de Revitalisation du Territoire multisites de CAUVALDOR ;

DE_20251030_11	ASSOCIATION A.R.B.R.E.S – ADHESION ET CONVENTION	<u>Scrutin :</u> Unanimité
-----------------------	---	---------------------------------------

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 OCTOBRE 2025

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que M. Jean-Pierre LASSAIRE et sa fille Mme Virginie LASSAIRE, membres de l'Association A.R.B.R.E.S ont remarqué le platane du square du 09 juin 1944 et nous ont fait part de la possibilité, pour la commune, de le faire labelliser « Arbre remarquable ».

Le comité de labellisation ayant statué favorablement pour ce platane, il y a lieu d'adhérer et de conventionner avec l'association A.R.B.R.E.S.

A cet effet, Monsieur le Maire donne lecture de la convention proposée par l'association A.R.B.R.E.S, ayant pour objet de déterminer les engagements de chacune des parties.

Le Conseil Municipal, décide d'adhérer à l'association A.R.B.R.E.S pour un montant de 50€ et d'approuver la convention proposée par à l'association A.R.B.R.E.S

DE_20251030_12	APPELATION DE LA FUTURE VOIE DESSERVANT LA PARCELLE A 1059	Scrutin : Unanimité
-----------------------	---	--------------------------------------

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que des investisseurs sont prêts à lancer un projet de plus de 40 logements sur la parcelle cadastrée A 1059. Afin qu'il puisse déposer leur permis de construire plus aisément, il conviendrait de nommer la voie à créer desservant cette parcelle.

Le Conseil Municipal propose « Impasse des Jardins »

	Questions diverses	
--	---------------------------	--

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la restitution sur l'exécution des dépenses de l'exercice 2024 de la commune, produit par le service de gestion comptable de Saint Céré, et tiens à souligner le travail remarquable de Karen compte tenu des différents ratios.

Nathalie BLADOU indique qu'un agent des écoles va bientôt partir en congés maternité et qu'elle sera remplacée par Mme MARIE.

Monsieur le Maire indique qu'il recevra Mme FOURNIER, inspectrice de l'éducation nationale (remplaçante de M. PORTENARD) le 07 novembre 2025.

Fin de séance : 22h35

Signature du secrétaire de séance	Signature du Maire
-----------------------------------	--------------------